



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant rassemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Victor DA SILVA

Présents : M. Victor DA SILVA, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Michèle BOULANGER, Mme Martine BROUSSAUD, Mme Eveline CATUSSE, Mme Marie-Claude CHESNEAU, M. Gilles COURTIAL, Mme Dominique DURAND, Mme Nicole MARIE, M. David POLIZZI, Mme Anne-Marie RAGEAU, Mme Dominique ROUSSEAU.

Absents excusés : M. Gilles CHEVALIER, Mme Renée DUPUIS, M. Patrick FAURE, Mme Olivia LUCAS, Mme Nicole RANC.

TARIFS CCAS POUR L'ANNEE 2023

APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2023 SAUF INDICATION SPECIFIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de fixer la revalorisation des tarifs de ses services, ainsi que le barème des tranches de revenus pour les quotients,

Considérant qu'il est convenu d'appliquer à l'ensemble des tarifs des services et prestations une hausse uniforme de 4.5%, identique à celle appliquée aux prestations de la commune, compte tenu de l'inflation constatée cette année. Toutefois, les redevances de la RPA et des loyers d'urgence restent indexées sur l'indice de référence des loyers, soit +3.6%.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

APPROUVE l'actualisation des tarifs du C.C.A.S pour l'année 2023 comme suit,

A/ SERVICES AUX RETRAITES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**ACTUALISATION DES QUOTIENTS POUR LES SERVICES PROPOSES**

L'actualisation est effectuée sur la base du plafond de ressources pour l'attribution de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) versée par la CNAV (plafond de ressources actualisé au 1/01/2022) :

	Plafond annuel	Plafond mensuel
Personne seule	11 441.49 €	953.45 €
Couple	17 762.96 €	1 480.24 €

- **Tranches de revenus en euros applicables** du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 :

Quotients	Personne seule	Couple	Taux de prise en charge du CCAS	Part de l'utilisateur
A	953,45 ou moins	1480,24 ou moins	80%	20%
B	953,46 à 1043,78	1480,25 à 1620,47	70%	30%
C	1043,79 à 1134,11	1620,48 à 1760,70	60%	40%
D	1134,12 à 1224,44	1760,71 à 1900,93	50%	50%
E	1224,45 à 1314,77	1900,94 à 2041,16	40%	60%
F	1314,78 à 1405,10	2041,17 à 2181,39	30%	70%
G	1405,11 à 1495,43	2181,40 à 2321,62	20%	80%

Aucune prise en charge au-delà de la tranche G.

Cette grille de prise en charge s'applique aux prestations proposées aux seniors et aux Villebonnais en situation de handicap ou momentanément empêchés comme détaillé ci-dessous, et également en partie pour les sorties comme le prévoient au cas par cas les délibérations du Conseil d'administration.

- **Calculs spécifiques :**

- **Pour les couples dont l'un est hébergé en EHPAD :**

Lorsqu'un membre du couple est hébergé en EHPAD, sur présentation des justificatifs appropriés, le calcul sera effectué sur le seul revenu de la personne restant au domicile.

Il en est de même pour les personnes veuves ayant un avis d'imposition avec leur conjoint décédé.

- **Pour les personnes retraitées ayant une personne à charge :**

Lorsqu'une personne ou un couple retraité justifie d'une personne à charge, le taux de prise en charge est calculé sur l'ensemble des revenus des personnes présentes au foyer, au même titre que les familles prises en charge par le CCAS.

RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES (RPA)**1/ REDEVANCES MENSUELLES RPA :**

Tarifs des redevances des appartements, toutes charges comprises, et de la location du parking, applicables à compter du 1^{er} juillet 2023 :

Type	Tarifs 2022	Tarifs 2023
F1	668,80 €	692,87 €
F2	735,22 €	761,69 €
Parking	38,96 €	40,37 €

2/ MOYENS D'ACCES A LA R.P.A. :

- Montants applicables à compter du 1er janvier 2023.

Type	Tarif 2022	Tarif 2023
Badge d'entrée	20,29 €	21,21 €
Emetteur parking	70,84 €	74,03 €

3/ SUPPLEMENT FORFAIT MACHINE A LAVER LE LINGE A DOMICILE :

- Tarif mensuel appliqué en sus de la redevance pour les appartements équipés par le résident d'une machine à laver le linge

Forfait mensuel	Tarifs 2022	Tarifs 2023
	29,09 €	30,40 €

4/ SERVICE DE BUANDERIE DE LA R.P.A. :

- Prestation réservée exclusivement aux résidents de la RPA

Prestation de buanderie Libre-Service :

- o Accès libre à une machine à laver (produits lessiviels inclus) et à un sèche-linge au RDC de de la RPA
- o Fonctionnement à jeton : 1 jeton pour accéder à 1 machine, soit 2 jetons nécessaires pour un lavage avec un séchage.
- o Facturation mensuelle au même titre que les autres prestations

Lot de 10 jetons buanderie libre-service	Tarif 2022	Tarif 2023
	8,00 €	8,36 €

Prestation de lavage et séchage réalisée par les professionnels de la RPA :

- o Produits lessiviels inclus dans le tarif de la prestation

Prestation Lavage et séchage	Tarif 2022	Tarif 2023
	2,00 €	2,09 €

5/ CHAMBRE D'HOTES A LA R.P.A :

- Réservation d'une chambre pour les proches d'un résident de la RPA sur une durée limitée.
- Une nuitée est calculée de 14H00 au lendemain 11h00.
- Place de parking en sous-sol selon les disponibilités, avec un supplément
- Montants applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

Nuitée	Tarif 2022	Tarif 2023
chambre	26,50 €	27,69 €
parking	4,22 €	4,41 €

RESTAURATION**6/ REPAS AU RESTAURANT DE LA RPA :**

- Service ouvert aux résidents de la RPA avec application des tarifs ci-dessous.
- Service ouvert aux seniors villebonnais hors RPA, selon disponibilité. Les tarifs ci-dessous s'appliquent.
- Service ouvert aux invités des résidents de la RPA, selon disponibilité. Le tarif hors quotient s'applique.
- Les montants applicables incluent le service en salle, fixé à 0.75 € :

Quotients	Tarifs 2022	Tarifs 2023
A	1,97 €	2,06 €
B	2,96 €	3,09 €
C	3,95 €	4,12 €
D	4,93 €	5,15 €
E	5,92 €	6,18 €
F	6,90 €	7,21 €
G	7,89 €	8,25 €
<i>hors quotient</i>	9,86 €	10,31 €

7/ REPAS LIVRES A DOMICILE :

- Un tarif participatif minimum est fixé à hauteur du montant du tarif appliqué au quotient A, dans le cas notamment d'une participation APA du Conseil Départemental.
- Ce repas n'inclut pas de boisson.
- Les montants ci-dessous incluent **les frais de livraison à domicile fixés à 0.75 €.**

Quotients	Tarifs 2022	Tarifs 2023
A	1,97 €	2,06 €
B	2,96 €	3,09 €
C	3,95 €	4,12 €
D	4,93 €	5,15 €
E	5,92 €	6,18 €
F	6,90 €	7,21 €
G	7,89 €	8,25 €
<i>hors quotient</i>	9,86 €	10,31 €

8/ BOISSONS AU RESTAURANT RPA :

Boissons alcoolisées	Tarifs 2022	Tarifs 2023
25cl vin	2,37 €	2,47 €
75cl vin - 1 bouteille	7,15 €	7,48 €
Champagne - 1 bouteille	23,95 €	25,03 €

9/ REPAS A THEME AU RESTAURANT DE LA RPA :

- Tarif unique du repas incluant les boissons (1 apéritif, 25 cl de vin et 1 café)

Tarif 2022	Tarif 2023
13,73 €	14,34 €

10/ TARIFS DES REPAS DU PERSONNEL COMMUNAL :

- Repas servis en mode self
- Prestation facturée à la commune par le CCAS

Tarif 2022	Tarif 2023
4,57 €	4,78 €

ENTRETIEN**11/ SERVICE DE GROS ENTRETIEN DES APPARTEMENTS A LA RPA :**

- Service proposé exceptionnellement aux résidents de la RPA, à hauteur de 2 fois par an.

Tarif 2022	Tarif 2023
12,85 €	13,43 €

12/ SERVICE D'ENTRETIEN DES APPARTEMENTS DE LA RPA. :

- Service proposé à titre exceptionnel et en cas de situation d'urgence (absence du prestataire, transition, difficulté de santé ponctuelle), et n'ayant pas vocation à être pérennisé.

Quotients	Tarif horaire 2022	Tarif horaire 2023
A	2,59 €	2,71 €
B	3,89 €	4,06 €
C	5,18 €	5,42 €
D	6,48 €	6,77 €
E	7,78 €	8,13 €
F	9,07 €	9,48 €
G	10,37 €	10,83 €
Hors quotient	12,96 €	13,54 €

LOISIRS / ACTIVITES

13/ ACTIVITE PISCINE :

- Accès réservé à la piscine d'Orsay
- Un transport collectif mis à disposition

Nombre de séances	VILLEBONNAIS		NON VILLEBONNAIS
	Tarif 2022-2023	Tarif 2023-2024	Tarif 2023-2024
Forfait 10 séances	64,50 €	67,40 €	75,24 €
15 dont une gratuite	90,30 €	94,36 €	105,34 €
20 dont une gratuite	122,55 €	128,06 €	142,96 €
25 dont deux gratuites	148,35 €	155,03 €	173,05 €
Ticket vendu à l'unité	6,45 €	6,74 €	7,52 €

AUTRES PRESTATIONS SMR

14/ TRANSPORT ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL :

- Tarif incluant l'aller et le retour du transport
- Transport intra Villebon et les communes de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay

Quotient	Tarif 2022	Tarif 2023
A	1,30 €	1,36 €
B	1,95 €	2,04 €
C	2,60 €	2,72 €
D	3,25 €	3,40 €
E	3,90 €	4,08 €
F	4,55 €	4,75 €
G	5,20 €	5,43 €
Hors quotient	6,50 €	6,79 €

15/LIVRAISON DE COURSES LOURDES :

- Livraison à domicile de pack d'eau et de pack de lait, à raison de 2 packs maximum par foyer et par semaine
- Si une rupture de produit est constatée, le service s'autorise à livrer un produit de substitution de même catégorie.
- Prix du pack livré à domicile fixé sans conditions de ressources, à hauteur du tarif en vigueur du prestataire
- Des frais de livraison fixés à 1 euros pour 2023 sont ajoutés à ce tarif.

Catégorie	Denrées
Eaux plates	Eau de source
	Hépar / Vittel
	Contrex
	Evian / Volvic
Eaux gazeuses	Badoit / Perrier / Salvétat
Laits	1/2 écrémé bouteilles 1er prix
	1/2 écrémé en brique 1er prix

16/ PETITS DEPANNAGES ET JARDINAGE :

- Intervention limitée à 300 € par an et par foyer.

Quotient	Tarifs 2022		Tarifs 2023	
	Tarif 1ère heure arrondi	Tarif 2ème heure arrondi	Tarif 1ère heure arrondi	Tarif 2ème heure arrondi
A	6,97 €	4,93 €	7,29 €	5,15 €
B	10,46 €	7,40 €	10,93 €	7,73 €
C	13,95 €	9,86 €	14,58 €	10,30 €
D	17,44 €	12,33 €	18,22 €	12,88 €
E	20,92 €	14,79 €	21,86 €	15,45 €
F	24,41 €	17,26 €	25,51 €	18,03 €
G	27,90 €	19,72 €	29,15 €	20,60 €
Hors quotient	34,87 €	24,65 €	36,44 €	25,75 €

AIDES AUX SENIORS**17/ COLIS :**

- o 3 colis offerts aux personnes relevant du quotient A : Pâques, Saint Côme et Saint Damien, et Noël.
- o 1 colis offert à Noël à tous les résidents retraités de la RPA (non cumulable avec le colis quotient A).
- o 1 colis offert à Noël à tous les résidents de la Maison de retraite de Villebon.

Valeur du colis 2022	Valeur maximum du colis 2023
30,00 €	30,00 €

18/ COLIS ATTRIBUES AUX PERSONNES RETRAITEES EN REMPLACEMENT DU REPAS DES AINES

- o Un colis en remplacement du repas des aînés aux personnes retraitées en perte d'autonomie (GIR 4, GIR 3, GIR 2 et GIR 1 dossiers APA) peut être attribué :

Valeur du colis 2022	Valeur du colis 2023
30,00 €	30,00 €

19/ ALLOCATION TRIMESTRIELLE :

- 4 mandats dans l'année sont accordés aux Villebonnais inscrits au SMR sous conditions de ressources.
- Ces mandats sont versés trimestriellement aux personnes dont les ressources correspondent au quotient compris entre le A et le D inclus, selon le tableau ci-dessous.
- Ces allocations sont calculées au regard des quotients validés au 31/12 de l'année précédente et attribuées pour l'année ; aucune attribution n'est faite en cours d'année.
- L'allocation est versée indépendamment à chaque personne : un couple pourra donc percevoir deux allocations pour un même foyer.

Quotient	Montant trimestriel 2022	Montant trimestriel 2023
A	106,60 €	106,60 €
B	74,62 €	74,62 €
C	63,96 €	63,96 €
D	53,30 €	53,30 €

20/ ETE CHALEUREUX :

- Le dispositif « été chaleureux » complète les actions menées sur la commune lors de la veille saisonnière canicule de niveau 1 et 2.
- Lors d'un déclenchement canicule de niveau 3, les actions correspondantes sont mises en œuvre en lien avec le registre des personnes vulnérables.

Prestation proposée	Tarif 2022	Tarif 2023
Appel téléphonique	Gratuit	Gratuit
Visite à domicile	Gratuit	Gratuit

B/ SERVICES AUX FAMILLES

Les prises en charge du CCAS interviennent sous condition d'une présence de 90 jours au moins sur le territoire communal, sauf situation exceptionnelle pouvant être prise en compte et étudiée par le Conseil d'Administration du CCAS.

1/ QUOTIENTS POUR LE CALCUL DES PRISES EN CHARGE- **Mode de calcul du Quotient :**

Revenus du foyer + prestations familiales - le loyer brut plafonné ou remboursement de l'accèsion à la propriété plafonné sur les mêmes bases : nombre de parts.

- **Calcul du nombre de parts :**

- ✓ 1 couple = 2 parts + 1 part par enfant à charge
- ✓ 1 personne seule + 1 enfant à charge = 3 parts (+ 1 part par enfant à charge supplémentaire)
- ✓ 1 part supplémentaire pour une personne handicapée au foyer

- **Calcul du Loyer :**

L'abattement pratiqué sur les ressources pour le loyer ou l'accèsion à la propriété (année N-1) sera plafonné selon le tableau ci-dessous.

Tarif 2023 basé sur Indice de Référence des Loyers (IRL) du 2^{ème} trimestre 2022 : + 3.60 %

Nbre pièces	Surface Moy. Habitable en m ²	Prix moyen loyer en € au m ² 2022	Prix moyen loyer en € 2022	Prix moyen loyer en € au m ² 2023	Prix moyen loyer en € 2023
1 pièce	27	21,49 €	580,23 €	22,26 €	601,11 €
2 pièces	46	16,17 €	743,71 €	16,75 €	770,48 €
3 pièces	64	13,86 €	886,91 €	14,36 €	918,84 €
4 pièces	75	13,86 €	1 039,35 €	14,36 €	1 076,76 €

- **Grille des quotients :**

Quotient	Montant calculé des ressources pour l'année 2023			Prise en charge du CCAS
		ou	moins	
A	259,85 €	ou	moins	80%
B	259,86 €	à	329,57 €	70%
C	329,58 €	à	399,29 €	60%
D	399,30 €	à	469,01 €	50%
E	469,02 €	à	538,73 €	40%
F	538,74 €	à	608,45 €	30%
G	608,46 €	à	678,17 €	20%

Aucune prise en charge au-delà du quotient G sauf cas particuliers après étude du CCAS.

2/ LOGEMENTS D'URGENCE

- Facturation de l'électricité aux frais réels le mois suivant la consommation, en sus de la redevance.
- Redevance mensuelle charges comprises, hors électricité, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 avec hausse de 3.6 % (IRL 2022) :

Redevance Année 2022	Redevance Année 2023
306,79 €	317,83 €

3/ PRIME DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

- Prime accordée aux enfants à la naissance ou à l'adoption du 3^{ème} enfant de la même filiation sous conditions de ressources et de résidence.
- Versement aux familles relevant du quotient de A à G du CCAS.

Prime 2022	Prime 2023
500,00 €	500,00 €

Ainsi fait et délibéré au jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villebon-sur-Yvette le 13 décembre 2022



Le Président du C.C.A.S

Victor DA SILVA